

Demande pour l'allocation de solidarité pour l'année 2023

*A renvoyer par courrier ou à déposer pour le 31/12/2023 au plus tard
à l'adresse suivante : **Office social Differdange - 23, Grand-rue - L-4575 Differdange***

Je soussigné-e

NOM : _____

Prénom : _____

Numéro et rue : _____

Code postal et localité : _____

Matricule : _____

Téléphone : _____

sollicite l'allocation de solidarité de la Ville de Differdange et vous prie de verser le montant dû sur mon compte bancaire :

Code banque : _____

N° IBAN : LU _____

Au nom de : _____

Le/la soussigné-e déclare que les renseignements ci-dessus sont exacts et complets. Il/elle déclare avoir pris connaissance que toute somme perçue frauduleusement devra être restituée intégralement.

Le demandeur prend note que toute redevance auprès de la Recette communale de Differdange ou auprès de l'Office social de Differdange sera déduite du montant alloué.

Le demandeur donne son accord que ses données à caractère personnel soient enregistrées dans un programme de gestion informatique. L'Office social s'engage à traiter ces données dans la plus grande confidentialité et en conformité avec le règlement européen sur la protection des données.

.....

(date et signature du demandeur)

Réservé à l'administration

N° Fournisseur : _____

Montant AVC _____ € Montant alloué pour l'allocation de solidarité _____ €

Date et signature agent traitant _____

Pièces à présenter obligatoirement avec la demande :

Une copie de la décision du Fonds National de solidarité indiquant le montant perçu de l'allocation de vie chère et/ou prime énergie de l'Etat en 2023

Un relevé d'identité bancaire (RIB)

Seuls les dossiers complets et présentés dans le délai prescrit seront pris en compte ! Ne pas envoyer par e-mail s.v.p. !

Qui peut faire la demande pour l'allocation de solidarité ?

Tous les citoyens et toutes les citoyennes adultes qui au moment de leur demande sont enregistrés au registre principal de la Ville de Differdange et qui ont perçu une allocation de vie chère et/ou prime énergie de l'Etat en 2023. Une seule demande par communauté domestique pourra être introduite.

Comment faire la demande pour l'allocation de solidarité ?

Télécharger la demande sur le site de la commune www.differdange.lu/allocation-de-solidarite-2023/, la compléter et l'envoyer à l'adresse indiquée ci-dessus.

Retirer la demande à la réception de l'Hôtel de Ville ou au secrétariat de l'Office social, la compléter et l'envoyer à l'adresse indiquée ci-dessus.

Prendre un rendez-vous au secrétariat de l'Office social pour se faire aider à remplir le formulaire de demande. Tél. : 58 77 1-1551 / -1552 / -1550

Quelles primes sont alloués ?

Les montants de l'allocation de solidarité (AS) sont calculés à raison de 50 % du montant de l'allocation de vie chère (AVC) et/ou de la prime énergie:

Allocation de solidarité 2023			
Ménage	AVC + prime énergie	% alloué	Montant AS
1 personne	1.852 €	50%	926,00 €
2 personnes	2.315 €	50%	1.157,50 €
3 personnes	2.778 €	50%	1.389,00 €
4 personnes	3.241 €	50%	1.620,50 €
>4 personnes	3.704 €	50%	1.852,00 €

Allocation solidarité 2023			
Ménage	Prime énergie	% alloué	Montant AS
1 personne	200 €	50%	100 €
2 personnes	250 €	50%	125 €
3 personnes	300 €	50%	150 €
4 personnes	350 €	50%	175 €
>4 personnes	400 €	50%	200 €

Qui peut m'aider ?

Pour tous renseignements supplémentaires, vous pouvez contactez le secrétariat de l'Office social de Differdange aux numéros 58 77 1-1551 / -1552 / -1550 ou par courriel au secretariat.officesocial@differdange.lu. Un accusé de réception ne sera pas envoyé aux demandeurs.